

Les études d'espaces publics

UN PARC URBAIN EN BELVÉDÈRE SUR LE TARN

[Maîtrise d'ouvrage]

Commune de Montans (81)

[Maîtrise d'oeuvre]

Un Pour Cent Paysages

[Type de travaux]

Création

[Durée du chantier]

14 mois

[Fin du chantier]

Mai 2023

[Surface]

9.000 m²

[Coût des travaux HT]

682 219 euros

[ratio coût des travaux HT/m²]

76 euros/m²



RELIEF

Un village sur éperon

L'occupation du site de Montans est très ancienne, comme en témoignent les activités archéologiques actuellement développées sur le territoire. Le relief est très marqué, avec une topographie bien marquée : une avancée de plateau étroite en surplomb de trois cours d'eau : le Tarn, le ruisseau de Barbu, le Belvédère.



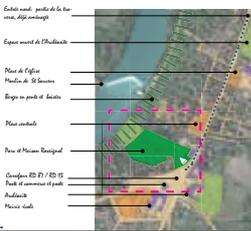
Le jardin est un lieu de paix.

L'entrée du jardin passe au cœur du bourg, au plus près des points actifs de son développement.

Autour de la maison, l'espace est traité comme un espace public, afin de permettre une rencontre avec l'histoire du lieu sans oublier.

Par conséquent, le jardin du parc sera une pièce maîtresse, et l'espace se développera davantage en profondeur (dans l'axe) que en largeur.

Cette disposition confère une grande qualité au jardin, dans le décalage par rapport à l'urbanisme, grâce notamment au village.



TOPOGRAPHIE ET VALLONNEMENT

Les opportunités spécifiques

Il s'agit de reconnaître, en relief bien formé apparaît. On note ainsi :
 - un relief bien formé apparaît. On note ainsi :
 - un relief bien formé apparaît. On note ainsi :
 - un relief bien formé apparaît. On note ainsi :



DIAGNOSTIC : Plusieurs échelles de réflexion fondent l'analyse du contexte urbain et paysager.

Démarche de la maîtrise d'ouvrage

En 2015, la commune nouvellement propriétaire de la maison et du jardin de l'historien Elie Rossignol contacte le Caue du Tarn pour qu'il l'accompagne dans sa réflexion sur l'aménagement de cet ensemble. La mairie en fait alors une priorité : le parc Rossignol raconte une histoire collective, et son acquisition doit permettre à la population de partager un lieu de fraîcheur et de contemplation privilégié au cœur du village.

Les études amont

Le CAUE, un partenaire à l'amont du projet :

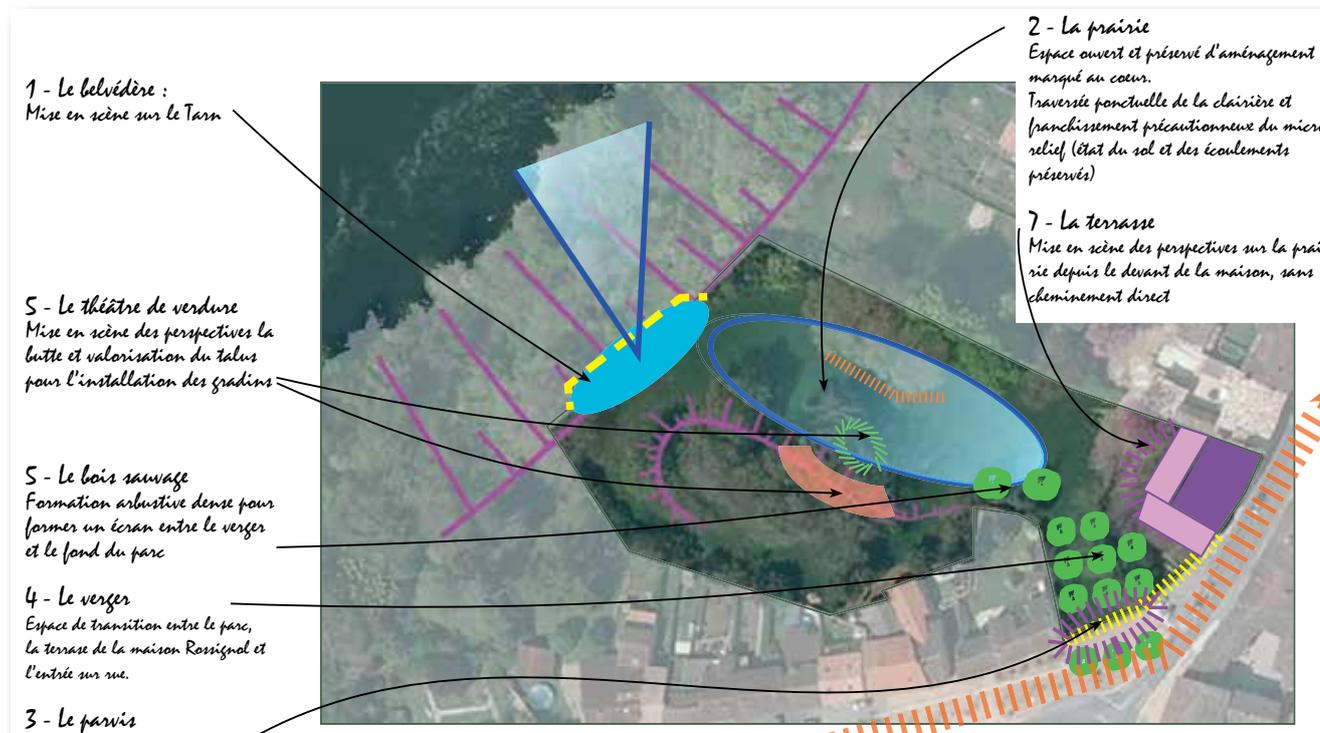
Une première étude réalisée en 2015 par une paysagiste du CAUE a permis de dresser un diagnostic qualitatif des lieux, du contexte urbain et paysager.

Etape 1 : Le Diagnostic paysager

Le diagnostic porte un regard critique et objectif sur les lieux. Ce regard extérieur et l'approche globale du CAUE aident les élus à comprendre les problématiques du projet à toutes les échelles. Le jardin est identifié comme étant d'abord une opportunité pour articuler les espaces publics du bourg et un site d'observation de la rivière, rare sur le territoire du Gaillacois. La topographie du jardin est montrée comme un atout. Sa trame végétale est riche de sujets remarquables mais la scénographie des sous-espaces est à travailler.

Étape 2 & 3 : Enjeux et préconisations du CAUE

Des pistes d'aménagement sont proposées aux élus. Elles prennent la forme de schémas, de croquis ou de photos de références. Ces éléments graphiques traduisent principalement l'intention attendue dans les futurs aménagements. Ils restent encore très éloignés du projet et des futurs dessins d'exécutions.



3 - Mise en scène de l'entrée

- Apport de transparence
- signaler le parc depuis la rue,
- proposer un espace intermédiaire entre le parc et la ville, entre la terrasse de la maison et l'entrée : un verger jouant la transition
- Positionnement de l'entrée définitive en adéquation:
 - avec les flux piétons du cœur de bourg
 - avec projet communal sur la maison Rossignol

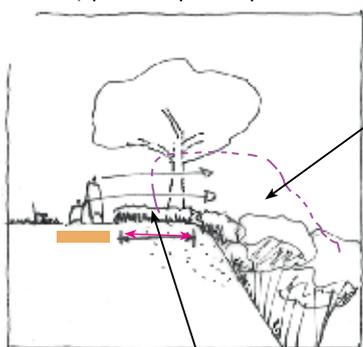


Désencombrer le parvis du stationnement
 Atténuer le caractère minéral de l'espace
 Traiter le parvis comme un espace d'accueil aux piétons type placette (bancs, éclairage ...)

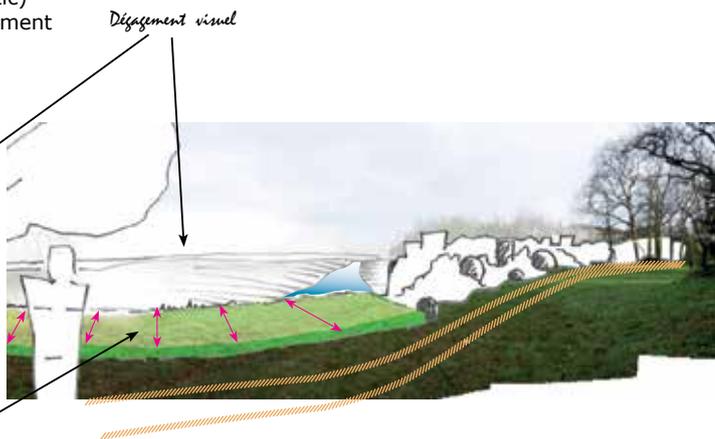
1 - Le belvédère : Mise en scène du Tarn

Dans un premier temps :

- Mise en valeur de la vue : Dégagement visuel préservé
- Consolidation de berge (génie végétal, diagnostic)
- Intervention minimaliste alternatives : cheminement en retrait, premier plan tapissé



Premier plan tapissé



Dégagement visuel

Le choix du maître d'oeuvre

Etape 4 : Le CAUE facilite le lien entre les communes et les concepteurs

Le concepteur est le garant de la qualité identitaire du projet.

En informant et conseillant l'équipe municipale sur les compétences adaptées à la réalisation du projet, les périmètres de réflexion et les procédures de consultation, la compréhension technique des dossiers transmis par les candidats, le CAUE a été un partenaire clé pour aider la commune à rechercher le concepteur du projet.

CHOISIR UN CONCEPTEUR

La procédure retenue à Montans :

Après **une première sélection basée sur les références et la motivation** des candidats, **l'offre avec remise de prestations et auditions** a permis à la collectivité de comparer trois équipes et de se positionner parmi **trois approches du projet** différentes pour retenir l'équipe qu'elle a jugée la plus convaincante.



Le Paysagiste-Concepteur mandataire

[Mandataire]

Un Pour Cent Paysages (UPCP)

[Cotraitant]

C.E.T.INFRA

[Entreprises]

Entreprise travaux : COLAS / MASSOL
 ESPACES VERTS

Le projet mené par l'équipe d'Un Pour Cent Paysage s'appuie sur les enjeux et **révèle les trésors du parc** qui demandaient à être valorisés et adaptés à l'accueil du public. Ainsi l'équipe de conception dessine **des aménagements subtils** qui soulignent tantôt la topographie des lieux, les arbres majestueux, les passages reculés ou les vues, dont la plus spectaculaire surplombe le méandre du Tarn.

L'amélioration des connexions entre le jardin et le village a donné lieu à plusieurs évolutions de l'espace initial : le nouveau parvis facilite maintenant la transparence depuis le coeur du village et l'Archéosite ; le cheminement des berges réapparaît en direction des autres points de vue du village.

Plan Masse AVP - UPCP



LES CIRCULATIONS

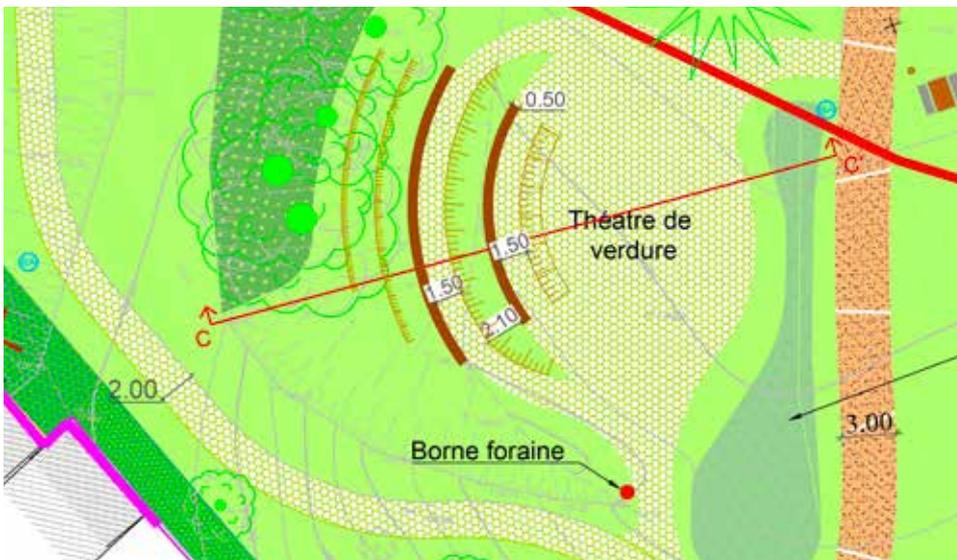
Limitier l'impact visuel et environnemental est un des axes du parti d'aménagement. Pour les circulations centrales, le choix d'un sol imperméable fut nécessaire. Les chemins de plus faible fréquentation sont traités en gazon armé, une solution qui maintient la portance du sol tout en laissant les surfaces perméables et enherbées. Ce gazon armé, autrement nommé "mélange terre pierre" équipe également le théâtre de verdure dans le but d'en faciliter les usages en toute saison.





LES PERSPECTIVES

Le parc multiplie les points de vue. L'ancien jardin n'est plus un espace refermé dans son écrin, mais un lieu de déambulation et de contemplation, à la fois ouvert sur son paysage et connecté au village. Les perspectives en direction de la vallée, de la maison Rossignol ou de la butte naturelle animent le parcours dans le parc. Un large panorama sur le Tarn est restitué, sans aménagement ostentatoire, conservant ainsi l'aspect d'une terrasse naturelle.



Plan Masse AVP - UPCP

-  Revêtement en mélange terre-pierre
-  Revêtement en béton désactivé circulé
-  Massif de couvre-sols composition A - Haut
-  Massif de Graminées

LE MOBILIER

Le mobilier du parc est à l'image des aménagements: sobre, parcimonieux et de qualité.

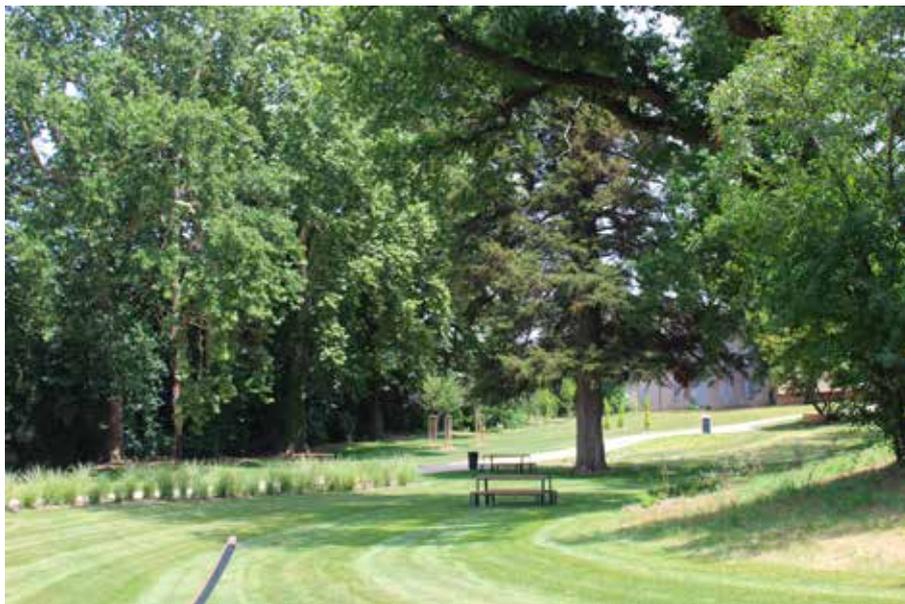
Le théâtre de verdure enroulé au pied de la butte marque le coeur du jardin. Ses banquettes de pierre pourront accueillir le public des divers événements du parc. Seule diversion à la sobriété, les chaises longues qui mettent en scène les points de vue sur la vallée et sur les chênes centenaires de la butte.





Le coeur du parc est largement ouvert ; la générosité et simplicité des espaces participent de la quiétude des lieux.

Une passerelle prolonge la promenade vers le nord du village. Elle raccorde le parc aux cheminements de berge qui se poursuivront bientôt en direction d'autres point de vue sur la rivière et vers la place centrale.



LES ÉLUS TÉMOIGNENT

" Montans a toujours eu pour réflexe de solliciter l'aide du CAUE, au tout début de chaque opération d'aménagement. Notre collaboration s'est forgée ainsi au fil de ces projets, depuis déjà quatre mandats électifs, et les montanais s'en sont toujours félicités. Cette aide précieuse est déterminante en tant que pré-diagnostic et pré-programmation, afin d'**ouvrir réflexions et décisions de notre part, à partir d'un œil neuf et objectif**, celui de techniciens compétents, impliqués et dont la présence est constante.

Les conseils du CAUE ont été aussi précieux dans le montage et la consultation de la maîtrise d'œuvre à qui était demandé un projet donnant priorité à la végétalisation, et donc minéralisé au strict minimum.

C'est sur ces conseils que Montans a travaillé avec un **paysagiste-concepteur** afin de mener à bien cette réalisation, suivant les volontés exprimées du conseil municipal, mais aussi avec les dures contraintes archéologiques que connaît notre commune.

Aujourd'hui, nos enfants, nos scolaires et la population profitent pleinement de ce « poumon vert », installé au cœur de notre village et qui deviendra sûrement, au fil du temps, le lieu de repos, de rencontres et d'animation privilégié communal. "





EN SAVOIR PLUS

- **Mairie de Montans**
 24, Av Elie Rossignol
 81600 MONTANS
 05 63 57 07 43
 mairie@montans.fr
www.montans.fr
- **Paysagiste Concepteur : Un Pour Cent Paysages**
 91 Rue de Bernis, 81000 ALBI
 07 69 47 68 41
 contact@unpourcentpaysages.fr
<https://www.un-pour-cent-paysages.fr/> <https://>
- **CAUE du Tarn**
 Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
 05 63 60 16 70
caue@caue81.fr
www.caue81.fr

Le CAUE, une mission d'intérêt public. Informer et sensibiliser sur la qualité de l'architecture, du patrimoine bâti, du cadre de vie, des paysages et de l'environnement ; sur le rôle et les missions des professionnels et des administrations.

Conseiller les particuliers. Le CAUE propose gratuitement, et sur rendez-vous, des consultations avec un architecte pour orienter et aider les porteurs de projet.

Conseiller les collectivités. Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent dans leurs choix stratégiques d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme...

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE ont pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

De structure associative, les CAUE sont des organismes départementaux gérés par un conseil d'administration dont la composition est fixée par décret. Le financement du CAUE du Tarn est assuré par la Taxe d'Aménagement sur les permis de construire adoptée par vote du Département, l'attribution de subventions spécifiques conventionnées et la cotisation de ses membres.

• 188 rue de Jarlard • 81000 Albi
 • Tél. : 05 63 60 16 70 • e-mail :
caue@caue81.fr • www.caue81.fr •